Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260503-DE

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absent non excusé : 0

Date de convocation et d'affichage : lundi 1er juin 2026

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de Monsieur Jérôme BOUGEARD à Monsieur Hugo RICHEUX ; de Monsieur Mathieu CAUMETTE à Monsieur Thierry NUSS ; de Monsieur Richard LEFEUVRE à Monsieur Jean-Roger PLANÇON ; de Madame Murielle MAUFROY à Madame Axelle BLASZKA.

Absent non excusé : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Madame Elisabeth LE PAPE a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026 / 05 / 03 : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS : **Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants.**

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre des délégués titulaires, délégués suppléants et délégués supplémentaires ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs d'Ille et Vilaine le 27 septembre 2026.

a) Composition du bureau électoral :
Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Madame Nicole KERISIT et Monsieur Bernard LEPAIGNEUL ; Madame Clémence ROYER et Monsieur Hugo RICHEUX.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260503-DE

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

Le maire indique que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition de la liste :

La liste A est composée par M. Jean-Francis RICHEUX, Mme Elisabeth LE PAPE, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Murielle MAUFROY, Jean-Roger PLANÇON, Mme Marie-Madeleine RIGAUD, M. Hugo RICHEUX, et Mme Clémence ROYER.

c) Élection des délégués titulaires – AU NOMBRE DE 5 pour la commune de Saint-Père-Marc-en Poulet, comme le prévoit l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2026

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 19 suffrages obtenus

- Sont désignés délégués titulaires en vue de l'élection des Sénateurs d'Ille-et-Vilaine :

Liste A : 5 sièges. M. Jean-Francis RICHEUX, Mme Elisabeth LE PAPE, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Murielle MAUFROY, M. Jean-Roger PLANÇON.

d) Élection des délégués suppléants– AU NOMBRE DE 3 pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet, comme le prévoit l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2026

Composition des listes :
La liste A est composée par M. Jean-Francis RICHEUX, Mme Elisabeth LE PAPE, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Murielle MAUFROY, Jean-Roger PLANÇON, Mme Marie-Madeleine RIGAUD, M. Hugo RICHEUX, et Mme Clémence ROYER.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges.

- Sont désignés délégués suppléants en vue de l'élection des Sénateurs d'Ille-et-Vilaine :

Mme Marie-Madeleine RIGAUD, M. Hugo RICHEUX, Mme Clémence ROYER.

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)